



CODE RNCP41752

Fiche officielle de la certification sur francecompetences.fr

Ouverture de la session sous réserve de l'habilitation délivrée par la DRAJES Île-de-France.

Le BPJEPS mention Activités physiques et sportives de la forme, qui remplace l'ancienne mention Activités de la forme, prépare à l'encadrement des activités de la forme en grand collectif, en petit groupe ou en coaching individuel. Conformément à l'article L. 212-1 du code du sport, il permet d'encadrer contre rémunération ces activités.

APSF

NIVEAU 4 — ÉQUIVALENT BAC

588 H EN CENTRE

900 H EN ENTREPRISE

ALTERNANCE 3 J ENTREPRISE / 2 J CENTRE

8 À 25 PARTICIPANTS

PRÉSENTIEL

INFORMATIONS OFFICIELLES

INTITULÉ	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
SPÉCIALITÉ	Éducateur sportif
MENTION	Activités physiques et sportives de la forme (APSF)
NIVEAU	Niveau 4 — équivalent Bac
CODE RNCP	RNCP41752 — francecompetences.fr
CERTIFICATEUR	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
ENREGISTREMENT AU RNCP	5 décembre 2025
DÉBUT DES PARCOURS CERTIFIANTS	11 septembre 2025
ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT	10 septembre 2030

1 PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

EXIGÉ PAR LE CERTIFICATEUR

Exigences réglementaires

- **Secourisme** : PSC1 ou SST en cours de validité
- **TEP, épreuve 1 — test navette « Luc Léger », éliminatoire** : palier 6 validé pour les femmes (11,5 km/h), palier 8 pour les hommes (12,5 km/h)
- **TEP, épreuve 2 — démonstration technique en musculation** : deux mouvements imposés, six répétitions successives chacun sans temps d'arrêt, cinq minutes d'échauffement avant chaque mouvement ; la charge est calculée à partir du poids de corps pesé le jour du test
- **TEP, épreuve 3 — cours collectif en musique de 40 minutes** : cinq minutes d'échauffement avec coordination haut et bas du corps, quinze minutes de renforcement musculaire, quinze minutes de HIIT cardio, cinq minutes de retour au calme
- TEP organisés par le CREPS d'Île-de-France. Le détail des mouvements, des barèmes et des exercices figure à l'annexe II de l'arrêté du 29 juillet 2025.

Pièces à fournir au dossier

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme
- Bulletin n° 3 du casier judiciaire vierge et convention relative aux obligations d'honorabilité et de déclaration applicables aux stagiaires en formation aux métiers du sport et de l'animation
- Curriculum vitae, pièce d'identité ou titre de séjour, carte vitale ou attestation de droits
- Attestation de recensement ou certificat de JDC pour les moins de 25 ans
- Autorisation du représentant légal pour les candidats mineurs

Ces exigences sont fixées par l'arrêté de la mention et par le certificateur. Elles conditionnent l'entrée en formation et ne peuvent être ni allégées ni modifiées par Educaterra.

PROPRE À EDUCATERRA

Nos modalités de sélection

- Test navette « Luc Léger », organisé par le coordinateur pédagogique
- Entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel
- Dossier complet et place disponible sur la session visée

Ces modalités relèvent d'Educaterra. Elles ne se substituent pas aux exigences réglementaires : elles nous permettent de vérifier la cohérence du projet du candidat et de le positionner à l'entrée en formation. Nous accompagnons gratuitement les candidats dans leur préparation.

2 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles d'activités de la forme
- Animer des cours collectifs, en musique et en petit groupe
- Accompagner un pratiquant en coaching individuel
- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation inscrit dans le projet de la structure

3 DURÉE ET ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 488 heures sur 12 mois
- **En centre** : 588 heures
- **En entreprise** : 900 heures (estimatif)
- **Effectif** : 8 à 25 apprenants

- **Alternance** : 3 jours en entreprise / 2 jours en centre
- **Lieu** : Saint-Denis et salles partenaires
- **Modalité** : présentiel, avec accompagnement individualisé
- **Sessions** : calendrier publié sur www.educaterra.fr

4 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Processus d'admission

- 1 Candidature en ligne** — depuis la page de la formation sur www.educaterra.fr
- 2 Dossier de candidature** — transmis avec les pièces justificatives et les attestations réglementaires
- 3 Sélection et positionnement** — tests de sélection et entretien avec le coordinateur pédagogique
- 4 Contrat et intégration** — signature du contrat d'apprentissage, avec l'appui d'Educaterra pour trouver une entreprise si besoin

Délais d'accès

Réponse à une demande d'information	48 h ouvrées
Étude du dossier de candidature	sous 7 jours
Sélection et entretien	sous 10 jours
Signature du contrat d'apprentissage	1 à 4 semaines
Clôture des inscriptions	1 semaine avant

Candidatures ouvertes dès la publication de la session sur www.educaterra.fr. Inscription possible jusqu'à une semaine avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Rétractation : dix jours pour un contrat de formation individuel, onze jours ouvrés en cas de financement CPF, période probatoire de quarante-cinq jours en apprentissage.

5 TARIFS ET FINANCEMENT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE — VOIE RECOMMANDÉE

0 €

reste à charge pour l'apprenti comme pour l'entreprise. Coût de la formation : **8 137 € net de taxe**, pris en charge par l'OPCO de l'employeur.

FINANCEMENT INDIVIDUEL

Sur devis

Selon le profil et les financements mobilisables : CPF, Transitions Pro, France Travail, dispositif SESAME, financement personnel (paiement échelonné possible). Devis sous 48 h — admission@educaterra.fr

6 CONTACTS

- **Informations et inscriptions** : admission@educaterra.fr
- **Standard** : +33 (0)1 48 34 68 33
- **Candidature en ligne** : www.educaterra.fr

- **Référent handicap** : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr
- **Réclamations** : administration@educaterra.fr
- **Site de formation** : 3 rue de Brennus, 93210 La Plaine Saint-Denis

7 MÉTHODES MOBILISÉES

L'équipe qui encadre la formation

- Un **coordinateur pédagogique** référent de la promotion
- Des **formateurs** diplômés et professionnels en activité dans leur spécialité

Méthodes pédagogiques

- **Alternance intégrative** : ce qui est travaillé en centre est mis en œuvre en structure, puis analysé au retour
- **Pédagogie active** : mises en situation professionnelle, études de cas, analyse de pratique
- **Apports théoriques** en présentiel, en groupe de 8 à 25 apprenants

- Une **référente administrative** pour les contrats, conventions et financements
- Un **référent handicap** et un **tuteur en structure**, mobilisables tout au long du parcours

- **Plateforme LMS et supports de cours en ligne**, accessibles pendant et après les séquences
- **Accompagnement individualisé** : positionnement, entretiens de suivi, points tripartites

Moyens mis à disposition

- Salles de formation équipées d'écrans tactiles
- Plateau technique musculation et studio de cours collectifs
- Matériel de préparation physique et de cours collectifs
- Salles de fitness partenaires pour les mises en situation

8 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **À l'entrée** : vérification des prérequis, tests de sélection et entretien de positionnement
- **En cours de formation** : évaluations formatives, mises en situation, dossiers écrits, livret de suivi
- **Certification** : épreuves organisées selon le règlement du certificateur, avec jury
- **Satisfaction** : questionnaire en fin de formation et enquête à six mois

9 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et le registre d'accessibilité est consultable sur le site et dans les locaux. Chaque situation est étudiée avec le référent handicap pour définir les aménagements de parcours, de moyens pédagogiques et d'épreuves, en lien avec l'Agefiph, Cap emploi et la MDPH.

Réfèrent handicap : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr — +33 (0)1 48 34 68 33

NOS RÉSULTATS — PREMIÈRE SESSION

La mention a ouvert en 2026 : aucune promotion n'est encore sortie de formation. Les indicateurs de résultats seront calculés et publiés à l'issue de la première promotion, selon la même méthode que nos autres formations — nombre d'apprenants ayant validé rapporté au nombre d'apprenants présentés à la certification. Les données par diplôme sont par ailleurs consultables sur InserJeunes (établissement n° 0932852V).

BLOCS DE COMPÉTENCES

- BC01** Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC02** Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC03** Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme

Les blocs sont validables indépendamment les uns des autres et conservés dans les conditions fixées par le certificateur. La certification complète est délivrée par le recteur de région académique après validation de l'ensemble des blocs.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Les titulaires de l'ancienne mention Activités de la forme et les candidats justifiant de certifications ou d'une expérience dans le champ de la forme peuvent bénéficier d'équivalences, dispenses ou allègements, conformément aux arrêtés relatifs au BPJEPS. Toute demande est étudiée lors du positionnement.

MÉTIER VISÉS

- Educateur sportif de la forme
- Coach sportif
- Professeur de cours collectifs et de fitness
- Conseiller sportif en espace de remise en forme

SUITES DE PARCOURS

- DEJEPS mention Perfectionnement sportif
- DESJEPS Jeunesse, Éducation populaire et Sport
- Licence STAPS
- Certificat complémentaire AIPSH — inclusion des personnes en situation de handicap
- Spécialisation en préparation physique ou en management de salle



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Actions de formation par apprentissage

UN ORGANISME CERTIFIÉ

Certificat Bureau Veritas Certification France n° **FR086220-1**, valable jusqu'au 20 janvier 2027. Educaterra est certifié sans interruption depuis le 21 janvier 2020.

Document non contractuel. La version en vigueur est celle publiée sur www.educaterra.fr.